



Pôle Haut-Niveau
Délégation haut-niveau des clubs
Bureau Fédéral du 10 avril 2020



Propositions de modifications réglementaires

1. Joker Médical LFB
2. règles de participation U18 E

LIGUE FÉMININE DE BASKET



Règlement Sportif Particulier LFB

Points validés lors du BF des 28 et 29 mars 2020 :

- Possible jusqu'à la fin de la saison régulière dans la limite de 1 par saison
- Non comptabilisé dans la limite des 14 contrats
- Prend fin au terme de l'inaptitude ; renouvellement possible dans la limite de 2 autorisations à participer
- Un même joker médical ne peut représenter plus de deux clubs différents au cours de la même saison sportive
- Le nombre de joueuses non titulaires d'une licence de couleur blanche ou verte ne pourra excéder 5
- Détail de la procédure

LIGUE FÉMININE DE BASKET



Point à valider :

- Définition de la joueuse majeure :
 - Version initiale : est une joueuse majeure une joueuse professionnelle qui a joué 20 minutes de moyenne de temps de jeu sur les rencontres de la saison en cours ou dans une compétition étrangère reconnue du plus haut niveau, avec un minimum de 5 matches joués
 - Version proposée : est une joueuse majeure une joueuse professionnelle qui a joué au minimum 20 minutes de moyenne de temps de jeu sur les rencontres de LFB de la saison en cours

Il est rappelé que le remplacement médical se termine automatiquement au terme de l'arrêt de travail et/ou de l'inaptitude de la joueuse majeure remplacée.

Dans le cas où l'inaptitude de la joueuse serait prolongée, une nouvelle demande d'autorisation à participer devra être délivrée dans la limite de 2 autorisations et pour 2 joueuses différentes maximum

Centres de formation et règles de participation.

Règles de participation du championnat U18 Elite Filles

Situation actuelle : C1 ou T: 5 maximum.

- Principe de base d'un centre de formation, alimenter son effectif avec les meilleurs éléments possible .
- Nécessité d'élargir le vivier des potentiels (Recrutement clubs LFB-équipes nationales 5x5 et 3x3)
- Nécessité de densifier le niveau et la qualité du travail dans les centres de formation.

- **Proposition : Garder la règle des 5 mutés maximum mais ne pas comptabiliser les joueuses issues des pôles dans le nombre des mutées .**

- **2 max par club** (centres de formation et d'entraînement, clubs fédéraux).
La règle existe pour le championnat U15 Elite F et G.
Avantages: - Assouplir la règle des mutées /T
 - Privilégier les structures pôles et leurs débouchés
 - Permis à tous les clubs engagés en U18 Elite

- **Proposition : appliquer la même règle pour les U18 masculins.**